





Bordereau de signature

DEL2018_0070



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-04-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0070

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 30 MARS 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi trente mars, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VSKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VSKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M.BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.KAPLAN.

ABSENTS : Mme BEAUMEL, Mme DODOTE (excusée), Mme PELLICOLI, M.NGUYEN

Sortie de Mme DAGUILLANES lors du vote du point n°9.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.NYA NJIKÉ.

Sortie de M.VACHEZ et M.VSKOVIC, lors du point n° 2 pour le vote du Compte Administratif 2017
Election de M. Sithal TIENG, 1^{er} Maire-adjoint, en qualité de Président de séance pour ce point.

Point 2 : Arrêté du Compte Administratif 2017

- suite DEL2018_
portant Arrêté du Compte Administratif 2017 (2)

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2017 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'arrêté du Compte administratif 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance 31 mars 2017,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'adoption du Budget Primitif 2017 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2016 ainsi que les restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2016), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017,

VU l'adoption de la Décision Modificative N°1 du Budget 2017 (ajustements du Budget 2017) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 juin 2017,

VU l'adoption de la Décision Modificative N°2 du Budget 2017 (ajustements du Budget 2017) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 novembre 2017,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,

VU la démission de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel, à effet du 31 octobre 2017,

VU l'intérim des fonctions de Maire, exercé par Monsieur Anastasio DIOGO, 1^{er} Maire adjoint, du 1^{er} novembre 2017 au 10 novembre 2017, sans que cet intérim ait exercé d'influence manifeste sur les comptes de la commune,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant Election de Monsieur Mathieu VISKOVIC en qualité de Maire de Noisiel, succédant à Monsieur Daniel VACHEZ qui demeure Conseiller municipal,

VU le Compte administratif de l'exercice 2017 de la Commune, portant sur son Budget principal, établi par l'Ordonnateur, Maire de Noisiel, Monsieur Mathieu VISKOVIC, faisant apparaître les éléments suivants :

Exécution du Budget et Résultats globaux de clôture de l'exercice 2017

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes			
Excédent reporté 2016	0.00	929 635.27	929 635.27
Réalisations 2017	2 200 046.24	23 444 403.56	25 644 449.80
Total	2 200 046.24	24 374 038.83	26 574 085.07
Dépenses			
Déficit reporté 2016	736 008.09	0.00	736 008.09
Réalisations 2017	3 115 014.83	23 128 123.10	26 243 137.93
Total	3 851 022.92	23 128 123.10	26 979 146.02
Résultats globaux de clôture 2017	- 1 650 976.68	+ 1 245 915.73	- 405 060.95

Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<i>Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018</i>	<i>197 246.80</i>	<i>1 253 918.18</i>	<i>1 056 671.38</i>

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, lors de sa réunion du 12 mars 2018,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats globaux de clôture du Compte administratif 2017 avec ceux du Compte de gestion 2017,

CONSIDÉRANT que M. Sithal TIENG, premier- Maire-adjoint, a été élu à l'unanimité pour présider la séance pour ce point,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS QUE MESSIEURS DANIEL VACHEZ, CONSEILLER MUNICIPAL, MAIRE DURANT L'EXERCICE 2017 DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2017, ET MATHIEU VISKOVIC, MAIRE EN EXERCICE DEPUIS LE 10 NOVEMBRE 2017, SE SONT RETIRÉS,

ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,

ARRÊTE le Compte administratif de l'exercice 2017.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Mathieu VISKOVIC


Transmis au représentant de l'Etat le	05 AVR. 2018
Affiché en Mairie le	05 AVR. 2018
Publié au RAA le	05 AVR. 2018



RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-736 008,09	0,00	-914 968,59	0,00	-1 650 976,68
Fonctionnement	1 686 130,69	756 495,42	316 280,46	0,00	1 245 915,73
TOTAL I	950 122,60	756 495,42	-598 688,13	0,00	-405 060,95
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	950 122,60	756 495,42	-598 688,13	0,00	-405 060,95

077221

TRES. MARNE-LA-VALLÉE SECTEUR PU



07500 - NOISIEL

II-1
Exercice 2017

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 314 168,42	24 518 611,69	28 832 780,11
Titres de recettes émis (b)	2 236 497,24	23 904 524,52	26 141 021,76
Réductions de titres (c)	36 451,00	460 120,96	496 571,96
Recettes nettes (d = b - c)	2 200 046,24	23 444 403,56	25 644 449,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 314 168,42	24 518 611,69	28 832 780,11
Mandats émis (f)	3 115 014,83	23 610 684,26	26 725 699,09
Annulations de mandats (g)	0,00	482 561,16	482 561,16
Dépenses nettes (h = f - g)	3 115 014,83	23 128 123,10	26 243 137,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		316 280,46	598 688,13
(h - d) Déficit	914 968,59		

ENGAGEMENTS REPORTES

RECETTES

peo le 5.2.18

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2017

Section : INVESTISSEMENT

GESTIONN.	FONCT.	NATURE	OPERATION	SERV	ANTENNE	ENGAGEMENT	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
FIN	01	10222		FIN		FI17-00005P	636 589.24	636 589.24	
						FCTVA ANNEE 2017 PREFECTURE DE SEINE ET MARNE			
DSI	020	1311	2014001	DSI		FI17-00026P	13 183.94	13 183.94	
						SUBVENTION TABLEAUX NUMERIQUES CLASSES MOBILES PREFECTURE DE SEINE ET MARNE			
BAT	020	1321	2013001	BAT		FI17-00026P	6 000.00	6 000.00	
						SUBVENTION SECURISATION BATIMENTS COMMUNAUX PREFECTURE DE SEINE ET MARNE			
ENS	212	1321	2013001	BAT		FI17-00027P	13 500.00	13 500.00	
						SUBVENTION SECURISATION BATIMENTS SCOLAIRES PREFECTURE DE SEINE ET MARNE			
SPOR	411	1321	2011001	BAT		FI17-00024P	16 000.00	16 000.00	
						SUBVENTION COSOM PREFECTURE DE SEINE ET MARNE			
SPOR	411	1322	2011001	BAT		FI17-00026P	37 675.00	37 675.00	
						SUBVENTION COSOM CONSEIL REGIONAL			
VOIE	822	1323	2008008	VOIE		FI17-00023P	31 000.00	31 000.00	
						SUBVENTION VIDEOPROTECTION CONSEIL GENERAL DE SEINE & MARNE			
FIN	01	1841		FIN		FI17-00004P	600 000.00	600 000.00	
						PRET MON518827EUR INVESTISSEMENTS 2017. LA BANQUE POSTALE			
ACTCOM	94	165		CAB		FI17-00006P	2 000.00	2 000.00	
						DEPOT DE GARANTIE LOCAL COMMERCIAL 73 COURS DES ROCHES HEDA DECO			
TOTAL							1 253 918.18	1 253 918.18	

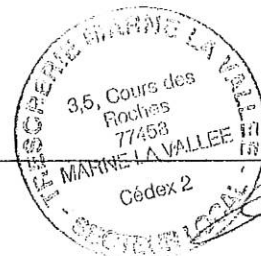
A Nersiel, le 29 JAN. 2018

Le Maire Adjoint en charge
des finances et des Marchés Publics



[Handwritten signature]

Patrice RATOUCHNIK



Le Trésorier

ENGAGEMENTS REPORTES

DEPENSES

Budget : BUDGET PRINCIPAL

Exercice : 2017 Section : INVESTISSEMENT

GESTIONN.	FONCT.	NATURE	OPERATION	SERV	ANTENNE	ENGAGEMENT	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
BAT	020	2136		BAT		BA17068001P	1 130.40	1 130.40	
						FOURNITURE ET POSE DE STORES POUR LA MAIRIE ANNEXE D2C ASSOCIES -CIDEV STORES			
LOGT	71	2136		BAT		BA17062001P	3 176.10	3 176.10	
						REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE MURALE DU LOGEMENT DE FONCTION DE LA CR. IDEX ENERGIES			
VOIE	822	2162		VOIE		VO17017501P	468.94	468.94	
						FOURNITURES ET POSE DE SIGNALTIQUE POUR INDICER L'ENTREE DU POTAGER SICOM IDF			
VOIE	822	21532		VOIE		VO17019801P	20 668.30	20 668.30	
						MISE EN CONFORMITE D'UN ASSAINISSEMENT AU 37 GRANDE ALLÉE DU 12 FEVRI RVTP			
VOIE	822	21671		VOIE		VO17019701P	153 564.14	153 564.14	
						BALAYEUSE ARVEL C401 UGAP			
VOIE	822	21678		VOIE		VO17017301P	1 204.66	1 204.66	
						COMMANDE DE MOBILIER URBAIN - CORBEILLES ET DISTRIBUTEURS DE DEJECT URBAN SERVICES			
ACHA	020	2184		ACHA		AC17011701P	234.00	234.00	
						Fautell de bureau Cabinet du Maire AR DISTRIBUTION_ERGET BURO			
ACHA	020	2184		ACHA		AC16007201P	155.57	155.57	
						Fauteuils de bureau UGAP			
PATR	020	2184		PATR		PA17003101P	823.44	823.44	
						Moblier-Armoires Maisons Fêtes Familiales UGAP			
ENS	211	2184		ENS		EM17003602P	1 742.34	1 742.34	
						Mobliers ouverture classe NOYERS MATERNELLE UGAP			
R8CO	261	2184		INTE		RS17003101P	676.32	676.32	
						Chaises RESTO GS NOYERS UGAP			
GLOI	421	2184		ENFA		OM17031001P	1 932.77	1 932.77	
						Divers mobiliers pour CL NOYERS ELEMENTAIRE AR DISTRIBUTION_ERGET BURO			
JEUN	422	2184		JEUN		AJ17012801P	522.00	522.00	
						Achat de petits mobiliers pour l'INJ CAMIF-MANUTAN COLLECTIVITES			
ANIM	422	2184		ANIM	MAISONTOUS	AN17002601P	3 466.98	3 466.98	
						Mobliers CAMIF-MANUTAN COLLECTIVITES			

ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : BUDGET PRINCIPAL

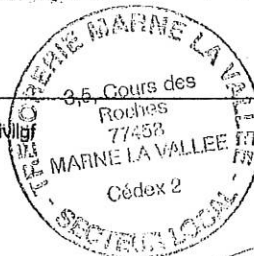
Exercice : 2017 Section : INVESTISSEMENT

GESTIONN.	FONCT.	NATURE	OPERATION	SERV	ANTENNE	ENGAGEMENT	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
INTE	20	2188		INTE		IN17010701P	1 067.38	1 067.39	
Charlots ménages pour CRECHE COLLECTIVE ARGOS ORAPI HYGIENE									
INTE	20	2188		INTE		IN17010801P	284.35	284.35	
Charlots ménages pour MAISON ENFANCE ARGOS ORAPI HYGIENE									
ENS	211	2188		ENS		EN17016801P	492.83	492.83	
Table sport INVESTISSEMENT pour BDG MATERNELLE AR DISTRIBUTION_ERGET BURO									
ENS	211	2188		ENS		EN17017801P	448.00	448.00	
TRICYCLES INVEST. pour TILLEULS MATERNELLE AR DISTRIBUTION_ERGET BURO									
ENS	211	2188		ENS		EN17017901P	49.99	49.99	
Telephone INVEST. pour TILLEULS MATERNELLE BOULANGER									
ENS	212	2188		ENS		EN17004401P	479.92	479.92	
Investissement dictaphone pour ADB ELEMENTAIRE BOULANGER									
ENS	212	2188		ENS		EN17016901P	740.00	740.00	
Appareils photo numérique pour BDG ELEMENTAIRE BOULANGER									
SPOR	411	2188		SPOR		SP17010301P	3 875.00	3 875.00	
Poteaux badminton CASAL SPORT									
GCAFE	522	2188		FAM		PE17012401P	186.26	186.26	
affichage-GCAFE AR DISTRIBUTION_ERGET BURO									
CCOL	84	2188		PENF		PE17008602P	108.20	108.20	
éléments murs ludiques-CCOL HABA									
TOTAL							197 246.80	197 246.80	

A Nogent, le 29 JAN. 2018
Le Maire Adjoint en charge
Des finances et des Marchés Publics.



PATRIER. RATOUCHNIK



Le Trésorier



DUPLICATA

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2017-06

Références :

Numéro de client : 0062632

Numéro du contrat de prêt : MON518927EUR

Date d'émission des conditions particulières : 8 décembre 2017

Prêteur : **LA BANQUE POSTALE**
société anonyme au capital de 4 046 407 595 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115, rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06,
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

Emprunteur : **VILLE DE NOISIEL**
HOTEL DE VILLE
26 PLACE EMILE MENIER
77186 NOISIEL
SIREN n°217703370
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 600 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/02/2033

Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/02/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 600 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 18/12/2017 et le 30/01/2018 avec versement automatique le 30/01/2018

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement : 1, 2 ou 3 versements pour le montant total de la tranche
Le dernier versement devra correspondre au solde de la tranche.

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,14 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1^{er} d'un mois

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû
Préavis : 50 jours calendaires
Indemnité : actuarielle

COMMISSION

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le premier versement des fonds

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Taux effectif global : 1,15 % l'an
soit un taux de période : 0,289 %, pour une durée de période de 3 mois

Notification	Prêteur	Emprunteur
	La Banque Postale Secteur Public Local TSA 30099 69501 Lyon Cedex 03 Fax : 08 10 36 88 66 (Service 0,05€/appel + prix d'un appel)	VILLE DE NOISIEL HOTEL DE VILLE 26 PLACE EMILE MENIER 77186 NOISIEL Fax : 01 60 37 74 49

CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 23/01/2018 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

DEROGATIONS/AMENAGEMENTS AUX CONDITIONS GENERALES ET AUTRES CONDITIONS SPECIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.


L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2017-06 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :
A NOISIEL, le 26 DEC 2017
Nom et qualité du signataire : LEMAIRE
Cachet et signature :

Pour le prêteur :
A Lyon, le 8 décembre 2017
Nom et qualité du signataire :



MATHIEU VISKOVIC


Alexandra MOINE
Contrôleur Crédit